

d'achever ce que le chagrin avait commencé, il sut mourir, à la lumière des éternelles espérances. Il se montra doux envers les personnes qui le soignaient, doux envers les personnes qui reçurent l'adieu de sa pensée, doux envers la mort qui lui ouvrit une patrie nouvelle. Est-ce pour lui-même ou pour un ami qu'il avait écrit les vers qui seront le dernier mot de cet éloge ?

Mais, au seuil du tombeau, dans votre cœur pieux,

Vous reçûtes le pain de l'éternelle vie :

Sous ce divin soleil votre âme épanouie,

Sur l'aile de la foi s'est envolée aux cieux ! (1) "

Enseignement Ménager

Comme l'année dernière les Ecoles Ménagères Provinciales de Montréal donneront aux institutrices de la province de Québec un cours normal ménager gratuit au mois de juillet prochain.

Ce cours comprend l'étude théorique et pratique de la cuisine, de l'économie domestique, du blanchissage et repassage, l'hygiène, la médecine pratique, la physique, la chimie et la méthodologie :

Les conditions pour le suivre sont les suivantes :

1° Être âgée d'au moins 18 ans.

2° Posséder le diplôme d'Ecole Modèle (condition indispensable).

Ce cours commencera le mardi 8 juillet et durera 3 semaines. Il aura lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Les élèves-maîtresses sont logées par l'Ecole et y prennent leurs 3 repas, même les jours de congé c'est-à-dire le samedi et le dimanche. Donc les institutrices n'auront que leurs frais de voyage à payer. Elles n'auront qu'à se présenter à l'Ecole Ménagère, 14 Rue Church, à Montréal, le mardi matin 8 juillet.

Les élèves de ce cours normal de vacance ne pourront toutefois avoir leur brevet d'enseignement ménager que l'année suivante, après avoir fait un an de pratique dans leurs écoles respectives et envoyé au bureau de direction les quelques devoirs exigés qui compteront comme notes à l'examen final.

La date de l'examen pour l'obtention du brevet d'enseignement ménager est fixée au 20 août de chaque année.

Il est entendu que les institutrices qui ont suivi ce cours l'an dernier ne reviendront cette année que pour passer leur examen le mercredi 20 août prochain.

(1) "Au mémoire de M. de Fenouillet", 1859.